

Les sites pollués

Agence EDF / GDF Services

L'ancienne usine à gaz de Troyes est située en zone urbaine. Le site a accueilli une usine de production de gaz à partir de la houille de 1842 à 1958. En 1958, à la date de cessation d'activité, la superficie de l'ancienne usine à gaz était de 17303 m². L'accès au site est contrôlé et il est occupé par le centre EDF-GDF Services Champagne Sud.

ASSA ABLOY AUBE ANJOU

Le site est inscrit dans la base de données BASOL en application de la circulaire du 03/04/1996 et également en application de l'article 65 de l'arrêté ministériel du 02/02/1998. La société « Assa Abloy Aube Anjou », anciennement Vachette, exploite depuis plusieurs décennies, sur son site de la rue de la Paix à Troyes, des activités de mécanique à destination du secteur de la serrurerie. Ces activités ont entraîné au cours des années, l'utilisation d'installation de travail mécanique des métaux, d'assemblage mécanique, de dégraissage, de traitement de surfaces, de peinture, de vernissage-fonderie. Les activités exercées sont le travail mécanique des métaux (environ 1045 kW), le traitement de surface et la fonderie (2,4 t/ jour). La société a toujours été propriétaire du terrain et des bâtiments de l'usine. L'ensemble des activités industrielles du site ont été annotées en 2009.

BOLLORE TECHNOLOGIE

Le site de l'ancienne papeterie « Bollore Technologie » de Troyes se trouve au sud-est du centre de la ville de Troyes. Il couvre environ 8,7 ha de terrains répartis sur les communes de Troyes et de Saint Julien les Villas. Les anciennes installations et bâtiments industriels de la papeterie n'occupent qu'environ 1ha sur les 8,7 ha de la propriété. L'environnement de la zone du site comprend: - au Nord-Ouest, des terrains en friche puis des zones résidentielles de Troyes - au Sud-Ouest, un établissement industriel - au Nord et à l'Est, des zones résidentielles de Troyes - au Sud-Est, des terrains en friche faisant partie du site. L'ancienne papeterie a cessé ses activités fin 1997.

CEMOI Beauregad (Ex Jaquot)

Le site industriel du 21 rue Beauregard accueillait l'établissement JACQUOT dont l'activité était la fabrication de bonbons en chocolats, leur conditionnement et leur stockage. En juillet 2007, l'entreprise JACQUOT a été rachetée par le groupe CEMOI. Des suites de cette acquisition, des modifications d'organisations sont intervenues, notamment des transferts d'outils de production ayant conduit à la cessation d'activité dudit site. Par courrier du 30/10/09, le président de CEMOI a informé Monsieur de Préfet de l'Aube de l'arrêt des activités du site à compter du 01/10/09. Le site est sans activité depuis septembre 2009, la production s'étant terminée en 2007. Le terrain est situé dans une zone mixte à caractère industriel et résidentiel.

DEVANLAY LACOSTE

Teinturerie autorisée par arrêté préfectoral n°87/677 du 24/02/1987 pour une capacité maximale de production de 12 t/j, complété par l'arrêté préfectoral du 26/05/10. La société

Devanlay, division Lacoste, exploite à Troyes une unité de teinture et apprêt. Cette société est répertoriée comme établissement "prioritaire national".

Eiffage Travaux publics (Appia Liants Nord Est) (ex Ste Chimique de la route)

Les installations de la société « EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS » sont situées sur la Zone industrielle des Ecrevolles au Nord de l'agglomération Troyenne. Les abords du site sont occupés par des activités industrielles et commerciales. Les premières habitations sont situées à 50m au Sud. 3 activités sont exercées sur le site : fabrication de liants hydrocarbonés destinés au revêtement des routes, réparation et entretien des véhicules et engins de chantier de travaux publics, analyse et essais au laboratoire. La superficie est d'environ 3.7 hectares dont 70 ares couverts. L'exploitation des installations est autorisée par l'arrêté préfectoral n°1-2193 du 27 juillet 2011.

FRANCE TEINTURE (Teinturerie de Champagne)

Teinturerie autorisée par arrêté préfectoral n°87/854 du 27/02/1987 pour une capacité maximale de production de 30 tonnes/jour et arrêté préfectoral n°10/1678 du 11/06/10.

ONYX - Centre de transit des Ecrevolles

Station de transit de déchets ménagers et assimilés d'une capacité journalière maximum de 250 tonnes.

RPC (TEDECO-GIZEH)

La société « RPC TEDECO GIZEH », ex « REXAM » et « CELATOSE INDUSTRIE », est présente depuis 1919 au 199 avenue Brossolette à Troyes. Elle est spécialisée dans la fabrication d'emballages alimentaires en matières plastiques. Au fil des décennies, les terrains jouxtant l'usine se sont recouverts de nombreuses habitations et immeubles rendant le contexte environnemental difficile à l'exploitation de l'usine. Pour cette raison et suite à l'indisponibilité d'un bâtiment sur la ZAC de l'Écluse des Marots sur la commune de Saint Thibault, « RPC TEDECO-GIZEH » a pris la décision de déplacer son outil de production dans cette zone industrielle. Suite à l'obtention de l'autorisation d'exploiter ses installations sur la ZAC de l'Ecluse des Marots à Saint-THibault par arrêté préfectoral du 1er mars 2011 la société « RPC TEDECO GIZEH » a transféré ses installations de Troyes sur ce site. Ce transfert a été effectué en juillet 2011. Aucune activité n'est donc exercée sur le site de Troyes depuis cette date.

Société Troyenne de Teinture

Teinturerie autorisée par arrêté préfectoral n°87/505 du 13/02/1987 pour une capacité maximale de production de 10 t/j.

SOTRATEx

Teinturerie autorisée par arrêté préfectoral n°87:668 du 19/02/1987 pour une capacité de production de 10 t/j. La société SOTRATEx a été autorisée par arrêté préfectoral du 19 février 1987 à exploiter des activités de teinture et d'apprêt de matières textiles. Les dispositions de l'arrêté d'autorisation ont été complétées par celles de l'arrêté du 13 mars 2000. Cet arrêté complémentaire porte uniquement sur la prévention de la pollution des

eaux.

Teinturerie des Bas Trévois

La société Teintureries des Bas Trévois (TBT) a exploité de 1958 à 2002 une teinturerie localisée 15 rue des Bas Trévois à Troyes. Cet établissement avait initialement été implanté par M. PARIS dès 1938 en lieu et place d'une entreprise de filature. L'emprise du site, qui était occupée par les anciens bâtiments industriels, représente une superficie totale d'environ 9000 m². Soumis au régime de l'autorisation préfectorale au titre de la réglementation sur les installations classées, cet établissement disposait d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter régulièrement mis à jour et modifié pour la dernière fois en mars 2000. Le 19 décembre 2001, Monsieur le préfet de l'Aube a prescrit à la TBT la réalisation d'un diagnostic initial de la qualité du sous-sol du site suivi d'une évaluation simplifiée des risques associés aux éventuelles sources de pollution mises en évidence. Le 14 janvier 2002, le tribunal de commerce de Troyes a prononcé la liquidation judiciaire de la TBT et a nommé Me MAIGROT en tant que liquidateur judiciaire.

TEO (rue aux moines)

Ancienne Teinturerie de l'Est et de l'Ouest autorisée par arrêté préfectoral n°87/669 en date du 19/02/1987 pour une capacité de production de 19 t/j. Le site est fermé depuis août 1997, suite à une liquidation judiciaire. Les principales activités sur le site ont été depuis l'origine de l'usine, les opérations de traitements de débouillissage, mouillage, blanchiment, teinture, adoucissage et apprêt de matières textiles (coton, acrylique, polyester, polyamide). Ces opérations étaient réalisées par trempage des tissus dans des bains chargés en produits actifs, à une température et pendant une durée spécifique au traitement effectué. Chaque bain de traitement était suivi d'un ou plusieurs bains de rinçage chaud ou froid. Une partie des effluents (eaux pluviales, éluas de réfrigération des échangeurs d'ions et quelques eaux de rinçage) était rejetée dans le Ruisseau dit de La Fontaine de La Vacherie. Les autres effluents (ensemble des eaux de procédés, eaux de refroidissement et des eaux pluviales) étaient collectés et envoyés dans une station de traitement, mise en service fin 1985, qui assurait une homogénéisation et la neutralisation des effluents avant leur rejet dans le réseau d'assainissement urbain. Cette station de traitement est située au nord du site principal de l'autre côté de la rue Berthollet. Avant 1985, les effluents étaient collectés dans une canalisation souterraine qui passait sous le site puis étaient rejetés via les bassins de décantation, dans le Ruisseau de La Fontaine de la Vacherie. Lors d'une visite du site le 26 août 1997, l'inspection des installations classées avait constaté la présence de nombreux déchets qui ont été éliminés. Le site couvre une superficie d'environ 4 hectares sur laquelle subsiste en partie sud-est.

TEO (rue de Gournay)

La société « Teintureries de l'Est et de l'Ouest » (TEO) a exploité de 1920 à 1993 une teinturerie rue de Gournay à Troyes. Cet établissement était autorisée par arrêté préfectoral n°87/670 du 19 février 1987. La société TEO a été placée en liquidation judiciaire en juillet 1997.

ZAC DES TROIS SEINE

La ZAC des trois Seine a abrité dans le passé des activités industrielles soumises à la réglementation des installations classées. Dans le cadre de la requalification de cet espace, la Ville de Troyes a mené un certain nombre d'études entre 2001 et 2003

(diagnostic approfondi et évaluation détaillée des risques) permettant de proposer à l'inspection des installations classées, un projet de réhabilitation adapté aux sources de pollution des sols et des eaux souterraines identifiées au droit du site. Des travaux d'excavation des sols ainsi qu'une surveillance de la qualité des eaux souterraines (présence de solvants chlorés) ont été réalisés.